

Séance de l'assemblée délibérante du 15 mars 2023

Délibération n°6/2023

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 8 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h, le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES (pouvoir à Pascal Bruhat)
Amalia QUINTON
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :

Karine SOLOIS
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Catherine PHAM
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Fanny BLANC

| Membres en exercice | Membres Présents | Membres Représentés | Pouvoirs | Excusés | Votants | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------|------------------|---------------------|----------|---------|---------|------|--------|------------|
| 10 | 6 | | 1 | | 7 | 7 | 0 | 0 |

Objet : Attribution du marché « Mise en place du Plan de Gestion Pluriannuel sur le site de l'Ecopole du Val d'Allier (4 ans) »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°24/2022 du 28 septembre 2022 autorisant la demande de subvention pour les opérations du plan de gestion 2023 et le lancement du marché.

Le Vice-Président rappelle que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme début d'année 2019 et qu'une gestion pluriannuelle est programmé à 10 ans doit-être mis en place pour répondre aux exigences de cette labellisation de site.

Le Vice-Président explique qu'une demande de subvention LEADER « *Ecopôle du Val d'Allier – plan de gestion opérations 2023* » a été déposée dans le cadre d'une fiche de dépôt préalable en novembre 2023 auprès du GAL du Grand Clermont dans le cadre du programme LEADER-FEADER et que le SEAT devrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% (délibération du n°24/2022).

La consultation des entreprises a eu lieu du 16/02/2023 au 14/03/2023 par appel d'offre. Le dossier de consultation des entreprises a été publié via la plateforme SYNAPSE sous le n°319760.

Le Président du SEAT et le coordonnateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier se sont réunis le mardi 14 mars 2023 à 16h00 en mairie de Pérignat-ès-Allier pour procéder à l'analyse des plis :

| | |
|--|---|
| Nombre de dossiers téléchargés sur la plateforme | 8 |
| Nombre de plis reçus | 1 |

Une seule offre a été reçue celle de l'association LPO Auvergne Rhône Alpes.
L'offre présentée est conforme aux attentes techniques et financiers du projet à mettre en œuvre.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'analyse des candidatures telle que ci-dessus présentée,
- **D'attribuer** le marché **du plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier** à l'association LPO,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.

Pour extrait certifié conforme,
Le Vice-Président
M. Pascal BRUHAT

